

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zürich et Martigny, le 19 janvier 2021

LA PROTECTION DE LA SANTÉ DANS LES ÉCOLES DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ ABSOLUE

La situation sanitaire s'est aggravée en Suisse, ce qui a incité le Conseil fédéral à renforcer les mesures dans différents domaines visant à réduire le nombre d'infections. Des mesures plus strictes sont désormais également requises de toute urgence dans le secteur de l'éducation.

La santé et la protection des élèves, des enseignant·es et des autres membres du personnel éducatif doivent être la priorité absolue dans toutes les décisions concernant les écoles et les modalités du maintien de leur ouverture ou de leur fermeture.

Ce principe n'est pas négociable.

L'école est importante pour les élèves. Elle a une fonction sociale significative pour les enfants et les jeunes. Il est donc nécessaire de garantir le droit à l'éducation, ce qui est une prémisses fondamentale pour toutes les autres considérations. D'un point de vue pédagogique, l'enseignement en présentiel est extrêmement important, surtout pour les jeunes élèves, mais à condition que la protection de la santé soit obligatoirement garantie.

Les enseignant·es acceptent une grande responsabilité sociale, donnent le meilleur d'elles et d'eux-mêmes et s'exposent à des risques sanitaires afin de dispenser des cours au quotidien. Il est parfois difficile pour les enseignant·es de comprendre pourquoi elles et ils doivent continuer à travailler dans une salle de plus de vingt personnes par jour, alors que le Conseil fédéral a émis une obligation de télétravail et une limite maximale de cinq personnes (y compris les enfants) pour les réunions privées.

Nombre d'enseignant·es ne se sentent pas suffisamment protégé·es par les mesures sanitaires et de protection existantes. Elles et ils estiment que trop peu est encore fait pour répondre aux nouvelles conditions induites par les variants.

Par conséquent, du point de vue du SER et de LCH, les conditions suivantes sont nécessaires afin d'assurer une protection suffisante contre la contamination, tant pour les enseignant·es, les membres du personnel éducatif et les élèves. Ces éléments pourront avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble de la population.

Des mesures sont nécessaires pour prévenir la transmission de la maladie :

- L'employeur doit fournir aux enseignant·es des masques FFP2.
- La qualité de l'air dans les salles de classe doit être garantie et des mesures durables doivent être prises par l'employeur.
- Les protocoles d'hygiène doivent strictement être appliqués par les différent·es responsables locaux des écoles et des équipes de conciergerie.

Des mesures sont nécessaires pour briser la chaîne d'infection :

- En tant que groupe professionnel particulièrement exposé et indispensable à l'encadrement des élèves, les enseignant·es et tous les intervenant·es scolaires doivent se voir accorder une priorité

élevée en termes de protection vaccinale. Le SER et LCH critiquent le fait que les enseignant·es ne sont actuellement pas inclus·es dans le plan de vaccination fédéral.

- Des tests réguliers, effectués par des professionnel·es de la santé, sont nécessaires afin de pouvoir placer en quarantaine de manière rapide, ciblée avec un suivi adéquat les personnes concernées. Selon les degrés d'enseignement, ces tests pourraient s'adresser aux adultes et aux étudiant·es.

Des mesures sont nécessaires pour réduire les contacts :

- Si la situation se détériore encore, le retour à la continuité pédagogique à distance doit être envisagée en tout dernier recours et pour une durée limitée.
- Toutefois, dans ce cas, il faut veiller à ce que tous les élèves aient la possibilité de bénéficier d'une situation d'apprentissage appropriée ainsi que d'un équipement adapté.
- Les employeurs (cantons et communes) sont tenus de mettre en œuvre les mesures, décidées par la Confédération, de manière coordonnée et cohérente et de réagir avec détermination en cas d'aggravation de la situation.

C'est pourquoi, le SER et LCH exigent des annonces et des positions claires de la part du Conseil fédéral en ce qui concerne les questions de protection de la santé, mais aussi sur la responsabilité propre des écoles en matière de pédagogie, car ce sont les enseignant·es qui sont responsables du suivi des objectifs des Plans d'études.

De plus, il faut préparer les prochaines semaines et anticiper les prochaines étapes du calendrier scolaire, notamment avec les congés de février ou de sport. Le SER et LCH exigent que les différent·es associations d'enseignant·es et des directions soient associées aux réflexions des Départements et Services concernés.

La situation actuelle aura un impact sur le choix professionnel des jeunes au Secondaire I. La formation professionnelle, les cours pratiques ou en entreprises sont eux aussi impactés. Des mesures coordonnées à l'échelon national doivent être prises afin de garantir l'égalité des chances de ces jeunes en formation. Les conditions de passation des futurs examens certificatifs seront aussi concernés si la situation se prolonge. Les autorités doivent donc rapidement communiquer les décisions sur ces sujets afin d'abolir toute incertitude. Au sein des écoles, la confiance et les certitudes doivent être de mise. Il en va de la santé psychique des jeunes et des enseignant·es.

Personnes de contact :

Dagmar Rösler, Zentralpräsidentin LCH
T +41 79 866 54 43, d.roesler@LCH.ch

Samuel Rohrbach, Président SER
T +41 79 251 22 42, s.rohrbach@le-ser.ch